

## Robertsau Plan de prévention des risques technologiques du port aux pétroles : un avis favorable sous conditions

### La réserve naturelle en question



Le rapport exige que soient proposées des alternatives pour compenser la fermeture du quai Jacoutot. La préfecture devra suivre.  
Photo DNA-Jean-François badias

**La commission d'enquête donne un avis favorable à l'application du PPRT du port aux pétroles mais pose une réserve expresse, qu'un accès aux zones de loisirs soit ménagé pour compenser la fermeture du quai Jacoutot. La décision remet en cause le classement en réserve naturelle de la forêt de la Robertsau.**

La publication le 5 septembre, sur le site de la Dréal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), du rapport de la commission d'enquête lève le suspens sur une décision attendue depuis le mois d'avril mais ne règle pas pour autant de façon définitive la question du PPRT.

La commission conduite par Alfred Knittel, Valérie Trommetter et Roger Osswald formule en effet un avis favorable mais il est assorti d'une réserve et de plusieurs recommandations.

**La Ville : « Le recul sur la réserve est impensable »**

L'avis est favorable « sous la réserve expresse que soit ouvert ou créé une ou plusieurs voies de circulation – à travers la forêt de la Robertsau ou par le nord via la route dite ES-Voies navigables de France – pour permettre au public d'accéder librement et sans restriction aux zones de loisirs et aux berges du Rhin. » Si ce point n'est pas résolu, l'avis devient défavorable. Étant entendu que le maintien d'une ouverture du quai Jacoutot ne peut être retenu, au regard du risque représenté estime la commission d'enquête, au diapason sur ce point de la Dréal.

En attendant que soit levée cette réserve, le rapport recommande de sécuriser le quai Jacoutot pour qu'il reste accessible au public, par une série de dispositifs (signalisation, circulation alternée, fermeture de nuit...), à l'image de ce qu'a proposé Hervé Bégeot, président des naturistes (DNA du 19 avril), pour accéder à la gravière du Blauelsand.

Le rapport recommande aussi de « faire suspendre temporairement le classement de la forêt de la Robertsau en réserve naturelle ».

La réaction de la Ville ne s'est pas fait attendre : « Le recul sur la réserve naturelle est impensable, on ne va pas reculer », assure Françoise Buffet, adjointe au maire en charge du dossier. « Il faut préserver l'accès au quai, on est toujours passé par là », ajoute l'élue. Et de temporiser : « Il s'agit d'un avis. »

Stéphane Giraud, directeur d'Alsace Nature, est catégorique : « Il n'est absolument pas envisageable une seule seconde qu'on puisse remettre en question le classement. » Il observe par ailleurs que la suspension du classement ne répond pas à la question posée, la sécurité du public.

La commission d'enquête a en tous les cas pris en compte la représentativité des interventions. 2 969 sont répertoriées, dont 2 670 signatures et 299 écrits (44 courriers, 5 courriels et 250 observations sur les registres). Sur ces 299, 260 observations portent sur la non-fermeture du quai Jacoutot.

### **Les naturistes : « C'est le triomphe de la raison et de la concertation »**

« Ce n'est que justice, le triomphe de la raison et de la concertation, le préfet ne peut pas passer outre », se félicite Hervé Bégeot qui rappelle aussitôt sa proposition, avec Hervé Bub, président des pêcheurs, d'un itinéraire déjà existant qu'il suffirait d'aménager, au nord de la forêt.

Du côté de l'Asser (Association de sauvegarde de l'environnement de la Robertsau), on se félicite également : « Il ne fallait pas empêcher les gens d'accéder aux zones de loisirs. Une voie de circulation, ce n'est pas une route, il existe déjà des parties goudronnées dans la forêt », défend Christine Langenfeld, qui a déjà exprimé sa préférence pour un parc naturel urbain plutôt qu'une réserve naturelle.

Si les préoccupations ont beaucoup concerné l'accès aux étangs du Rohrkopf et du Blauelsand, il ne faudrait pas oublier dans l'affaire que le PPRT a d'abord vocation à protéger les populations des risques potentiels générés par le port aux pétroles, site classé SEVESO.

Sur ce point, la commission d'enquête valide le zonage établi par les services de l'État. Or l'Adir (Association de défense des intérêts de la Robertsau), qui elle non plus ne transigera pas sur la réserve naturelle, avait justement estimé que le risque était sous-évalué. À suivre.

par Myriam Ait-Sidhoum, publiée le 08/09/2013 à 05:00